



Contournement de Bascharage: Changeons de Cap !

Le 22 septembre 2026, à l'occasion de la rentrée politique, nous avons, en collaboration avec le Mouvement Ecologique et natur&ëmwelt Sektoun Kordall, lancé un appel aux décideurs politiques et au grand public pour qu'ils reconsidèrent le projet de contournement de Bascharage. Sa construction doit débuter alors même que l'autorisation fait encore l'objet d'un recours devant les tribunaux. Cet appel souligne que le projet est obsolète et insuffisamment justifié, notamment en matière de circulation, d'alternatives de mobilité ou de gestion de l'eau. Il entraînerait la destruction de deux zones forestières précieuses, dont une certifiée et une classée Natura 2000, avec des conséquences irréversibles sur la biodiversité. Les mesures compensatoires obligatoires ne seraient pas mises en œuvre ou seraient insuffisantes.

Nous demandons au moins la suspension des travaux jusqu'à la décision du tribunal, afin d'éviter des dommages écologiques et financiers inutiles. Cela d'autant plus qu'un nouveau PNM (Plan national de mobilité) est en cours d'élaboration et doit être présenté en 2027.

Nous avons écrit à la ministre de la Mobilité et des Travaux publics, en sollicitant un entretien, ainsi qu'aux député.e.s, aux maires, aux échevins et échevin.e.s, et aux membres des conseils communaux des quatre communes du Kordall, aux membres de leurs commissions consultatives chargées de la mobilité et de l'environnement, ainsi qu'aux associations de la société civile.

Une politique responsable se caractérise par le fait que les mauvaises décisions sont identifiées à temps et que leur mise en œuvre, ainsi que les dommages qui en découlent, sont évités en temps utile.

GREENPEACE LËTZEBUERG soutien notre appel !
Mehr auf www.bigs.lu

SAVE the DATE

25^e

anniversaire

17 + 18 Abrëll

2027

Hall Poly Suessem

BIGS



membre donateur 10 €



Collecte de fonds
pour financer le **RECOURS**
pour la **préservation** de la
ZONE-NATURA-2000

Zäemberbësch/Bobësch

solidarité

CCRALULL IBAN LU63 0090 0000 7355 2416

APPEL: Changeons de Cap, p. 1
KRONOSPAN, p. 2
Crassier Ehlerange, p. 3
En bref, p. 4 + 5
Champignons 31.10.2026, p. 5



... et toujours KRONOSPAN

Question parlementaire sur KRONOSPAN www.chd.lu

Une question a été posée par le député Gusty Graas (DP), qui portait spécifiquement sur « *les nuisances sonores, olfactives et de poussière causées par Kronospan* ».

Une réponse a ensuite été apportée par Serge Wilmes (ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité) :

- Entre juin et août 2026, 45 plaintes concernant KRONOSPAN ont été déposées auprès de l'Administration de l'environnement. Chaque plainte est analysée afin de déterminer si une inspection supplémentaire sur place est nécessaire et si la réglementation et les valeurs limites d'émission applicables à l'entreprise, en tant qu'« établissement classé », sont respectées.
- Par arrêté ministériel, l'entreprise KRONOSPAN a été contrainte de mettre en œuvre un « plan de gestion des poussières », qu'elle est tenue de respecter. Les mesures annoncées par l'entreprise constituent un pas dans la bonne direction.
- L'Administration de l'environnement effectue des inspections sur site renforcées et garantit ainsi, par le biais de rapports réguliers, le respect et l'application des dispositions légales. Ces rapports sont publiés sur le site web de l'autorité environnementale. www.emwelt.lu

Ça a l'air bien ! Mais qu'en est-il réellement ?

Il y a de la poussière et ça sent mauvais, ce qui ne devrait pas se produire. La poussière irrite les voies respiratoires et les muqueuses. Pourquoi cette poussière provoque-t-elle une telle irritation chez les personnes ?

Le respect du « Plan de gestion des poussières » ne semble fonctionner que par intermittence. La question demeure : pourquoi ? Pourrait-on presque penser que les systèmes de filtration ne fonctionnent que de manière intermittente ?

Et qu'en est-il du bruit, parfois insupportable, surtout la nuit ?

Oui, l'autorité environnementale effectue des inspections régulières et publie des rapports à ce sujet.

Quels sont les faits ?

Depuis des années, ce sont pour l'essentiel les mêmes non-conformités qui sont constatées à

maintes reprises. Des délais sont fixés pour y remédier. Or, cela ne se produit pas ! Pas de sanctions, pas de conséquences !

Pourquoi les réglementations « normales » ne s'appliquent-elles pas à KRONOSPAN ?

Eh bien, le Dr Matthias Iredi, de KRONOSPAN, a admis lors de la réunion à huis clos du 6 février dernier que son entreprise se conformait principalement aux « normes américaines ». Citation : « Les normes européennes sont bien plus strictes ! » L'entreprise KRONOSPAN n'est pas implantée dans notre commune depuis hier, mais y exerce ses activités depuis 1994.

C'EST TROP !

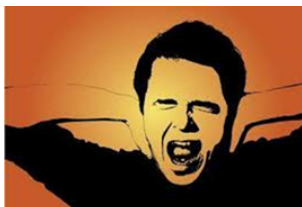
Aucune amélioration durable n'est en vue, et les gens en ont assez ! Plaintes écrites, réclamations, lettres à la rédaction, courriers adressés au maire et aux membres du conseil municipal... Le mécontentement et la colère grandissent parmi les habitants de Suessem, Dippach, Zolwer et du lotissement Scheierhaff. Les gens ne se sentent ni pris au sérieux ni respectés.

3 mesures importantes s'imposent désormais :

- l'entreprise KRONOSPAN doit mettre en place une **ligne d'assistance téléphonique** équipée d'un répondeur afin de pouvoir réagir immédiatement lorsque des nuisances environnementales inhabituelles, telles que poussière, odeurs et bruit, sont détectées ;
- une **station de mesure permanente** doit être installée sur le site de l'entreprise, où des mesures pourront être effectuées en temps réel. Il doit être possible de consulter les données et d'établir ainsi un lien direct avec d'éventuelles infractions, ce qui permettra d'en identifier la cause ;
- un comité de pilotage ou « **Comité d'accompagnement** » doit être mis en place (comme cela a été le cas à Ronnebiert, et comme cela fonctionne également bien à Esch avec ARCELOR-MITTAL), composé de représentants issus de l'entreprise elle-même, du ministère, des communes et au sein duquel des organisations environnementales telles que le Mouvement et le BIGS siègent également ensemble dans le respect, cherchent des solutions et communiquent de manière transparente avec

Où puis-je déposer une plainte ?

KRONOSPAN: t.gorski@kronospan.lu
Administration de l'environnement: inspections@ae.v.etat.lu
<https://environnement.public.lu/fr/emweltprozeduren/personnes-privees/plaintes.html>
Commune de Sanem: mail@suessem.lu
BIGS: big@pt.lu



Visite du Crassier d'Ehlerange avec la commission de l'environnement

Une visite sur le site de la décharge d'Ehlerange était prévue le 21 août. Les travaux relatifs au nouveau ZARE, situé entre la commune de Sanem et la ville d'Esch, devraient s'achever fin 2027 / début 2028.



À ce jour, 500 000 m³ de terre et d'argile ont été traités à la décharge d'Ehlerange, et d'ici la fin des travaux, le volume restant à niveler et à déposer ici pourrait facilement atteindre près du double de ce chiffre.

Les talus, hauts de 30 mètres, sont stabilisés à l'aide de pierres. Ce qui ressemble à un toboggan géant n'est pas une aire de jeux, et il est formellement déconseillé de s'y attarder pour s'amuser, car cela présente un réel danger.

Les pentes sont progressivement plantées de haies et d'arbustes ; les arbres aux racines profondes ne conviennent pas à ce site, car leurs racines pourraient s'enfoncer dans les fissures du sol compacté, provoquant ainsi le lessivage des eaux de surface et du sol contaminé qui a été recouvert et scellé.

Pour les mêmes raisons, une éolienne ne peut pas non plus fournir d'énergie alternative ici, car les fondations sur lesquelles elle devrait être fixée sont bien trop lourdes.

Il convient également de mentionner qu'un certain nombre d'étangs destinés aux crapauds et aux tritons (le triton à crête croisée figure sur la liste rouge) doivent être renaturalisés.

Cela s'inscrit dans le cadre des mesures de compensation, qui prévoient la restauration des zones humides et des espaces verts existants. Comme d'importants travaux sont actuellement en cours sur le site, générant beaucoup de poussière et de bruit, un certain nombre d'oiseaux se sont retirés de la zone. On peut toutefois espérer que, par exemple, l'alouette des champs revienne dans la région du Tippewee, où un site de reproduction a été créé pour elle en 2020. L'implantation de cet oiseau, qui figure sur la liste rouge, s'est avérée relativement réussie.

Les travaux sur la piste cyclable longeant l'autoroute d'Esch avancent également bien, et du côté d'Ehlerange aussi, les travaux battent leur plein.

Aucun opérateur de l'industrie lourde ne doit être autorisé sur ce site de 62 hectares, qui agit comme un chaudron et où l'on est en droit de se demander comment l'air est censé circuler, alors que nous devons nous préparer à des vagues de chaleur plus longues en été en raison du changement climatique.

Affaire à suivre !

Plus de photos sur bigs.lu

En bref

° Le 11 juillet 2026, avec le soutien de Mouveco Sud et de natur&mwelt Kordall et sous la direction de Roger Schauls, spécialiste des forêts et biologiste de renom, nous avons organisé une **randonnée à travers la forêt du Bobesch** qui a attiré de nombreux participant.e.s, au cours de laquelle nous avons pu démontrer concrètement, en pleine vague de chaleur de cet été, ce qu'une forêt ancienne et saine comme celle du Bobesch peut apporter à l'humain, à savoir, entre autres, une baisse de la température de 10 degrés.
(11.07.2026 10:00)



° Le 16 juillet 2026, nous avons déposé un recours extrajudiciaire contre l'**autorisation de gestion de l'eau** dans le cadre du contournement. Nous avons critiqué le fait que l'on ait négligé les répercussions néfastes de cette route sur le réseau public d'assainissement et la station d'épuration de Pétange, ainsi que sur les cours d'eau Pawuesgriecht, Rouerbaach, Chiers et la zone humide « Dreckwiss ». De plus, l'impact sur le risque réel d'inondation dans le Kordall n'a pas été pris en compte.

° Le 17 septembre 2026, nous nous sommes renseignés auprès du ministère de l'Environnement sur l'avancement des **mesures de compensation** prévues dans le cadre de la construction du contournement, notamment: les nouvelles plantations, les surfaces de remplacement pour les prairies maigres de fauche, les habitats de remplacement pour les espèces animales particulièrement protégées... Lorsque nous avons appris que l'habitat de remplacement destiné aux lézards des murailles devait à nouveau être remblayé, nous avons demandé des précisions supplémentaires le 12 octobre 2026. Les mesures de compensation garantissant la cohérence de la zone Natura 2000 constituent une condition préalable à la construction du contournement et doivent faire l'objet d'un suivi.

° Le 18 septembre 2026, nous avons demandé au ministère de ne pas renouveler une dernière fois l'autorisation arrivant à échéance concernant le déboisement de 2 ha de forêt dans le **Hahnebësch**. En effet, en présence d'espèces animales particulièrement protégées, il faudrait d'abord établir l'existence d'une « raison impérieuse d'intérêt public majeur ». Celle-ci n'a pas pu être démontrée en l'occurrence ; de plus, les nouveaux projets d'extension de la société Airtech à cet endroit ne constituent qu'une simple hypothèse. Les habitats de plusieurs espèces animales seraient intégralement affectés, ce que les « mesures d'atténuation » prévues ne permettent pas d'éviter. L'autorisation est donc illégale.

Étude Kordall : BIGS n'a pas été informée

La loi du 14 septembre 2018 sur une administration transparente et ouverte nous garantit un **droit à l'information**. Jusqu'à présent, nos expériences avec des administrations ont été positives. Il est donc d'autant plus décevant que ce soit précisément notre administration communale qui nous refuse tout accès aux travaux relatifs à l'étude Kordall.

On nous a d'abord répondu que les documents en question avaient été élaborés par le ministère des Transports et qu'ils se trouvaient également en sa possession. Lorsque nous avons ensuite saisi la Commission d'accès aux documents (CAD) de ce refus, cette commission, rattachée au ministère d'État et présidée par la présidente du tribunal de paix de Luxembourg, nous a certifié que nous y avons bel et bien droit.

Sur ce, le **collège échevinal** nous a fait savoir que cet avis avait pour lui un caractère purement consultatif et n'était **pas contraignant pour la commune** ! Nous aurions encore pu saisir le tribunal administratif, ce que nous n'avons bien sûr pas fait pour des raisons financières.

Les « **Ponts & Chaussées** » **non plus** ne nous ont pas transmis l'intégralité des documents sollicités sur base d'un autre avis de la CAD demandé par nous.

Le **collège échevinal** vient entretemps de **signer** un « memorandum of understanding » ratifiant la politique de voirie, **sans** consulter au préalable le **conseil communal**, ce qui était pourtant prévu.





Samedi 31.10.2026 / 10hrs
RV: Parking Gare Sanem/Bascharage

Nos champignons des bois **Randonné avec Fernand Schiltz!**

Randonné pédestre à travers Zäemberbësch et Bobësch. Veuillez adapter vos vêtements et chaussures aux conditions météo!

Inscription: big@pt.lu

Voulez-vous connaître le monde fascinant des champignons des bois ? Pendant la période « humide » les champignons des bois sont très visibles avec leurs formes et couleurs et odeurs diversifiées. Fernand Schiltz nous guidera à travers la ZONE-NATURA-2000 et nous « ouvrirons » les yeux pour découvrir ce monde fantastique et magique.

Les champignons sont indispensables pour garder l'équilibre écologique. Ce sont eux qui « digèrent » certains composants des bois et organismes morts pour ensuite faire renaître la vie. Ce que notre œil peut observer n'est qu'une toute petite partie de cet organisme puisque sous terre se trouve un enlacement de plusieurs kilomètres carrés.



Une garde forestière pour Sanem

À compter du 1er novembre 2026, notre forestier, M. Claude Assel, qui a œuvré au service de nos forêts pendant plus de 30 ans, prendra sa retraite. Sa successeuse sera Mme Alexia Loos.

Nous remercions M. Assel et lui souhaitons tout le meilleur pour ce nouveau chapitre de sa vie. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Loos et nous nous réjouissons de travailler avec elle.

Nouvelle section KORDALL **natur&ëmwelt**



Le 8 juin les sections de natur&ëmwelt de Sanem, Differdange et Pétange se sont unies en une seule grande section régionale Kordall.

Le tram circulera **jusqu'à Belvaux**



Le 6 octobre, le Mouveco avait organisé une présentation intéressante sur le nouveau tracé du tram, qui, comme on le sait, est prévu pour longer l'autoroute depuis la ville de Luxembourg jusqu'à Belvaux, son terminus.

Il est réjouissant de constater que d'autres arrêts sont prévus, par rapport au projet initial, et qu'une piste cyclable, qui suivra en grande partie le même tracé, doit être construite en parallèle. Le projet doit être réalisé d'ici 2035. Il convient de noter que ce projet a été adapté à plusieurs reprises pour répondre à de nouveaux besoins et défis.

Des questions ont pu être posées aux représentants du ministère de la Mobilité et des Travaux publics ainsi qu'à Luxtram

Conclusion : un bon exemple montrant comment un projet de qualité peut voir le jour à partir d'un concept incohérent, à condition d'être prêt à reconnaître et à corriger les erreurs de planification antérieures.

N.B. : de telles considérations s'appliqueraient également au projet de contournement de Bascharage !



L'asbl Klima-Bündnis Lëtzebuerg a élaboré un questionnaire qui concerne tout le monde. Son objectif: mieux reconnaître et répondre aux besoins réels dans la crise climatique. Le questionnaire est accessible via leur site et à remplir jusqu'au 30 octobre 2026.

<https://klimabuendnis-lu.limesurvey.net/854288?newtest=Y>